



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MERCREDI 27 SEPTEMBRE 2017

## COMMISSION DE DISCIPLINE ET DES RÈGLEMENTS CONVOICATIONS

Le Comité Directeur du 26 mai dernier a introduit dans les Règlements Généraux de la Ligue Nationale de Rugby l'obligation de présenter, pour l'ensemble de l'encadrement médical et paramédical des clubs de TOP 14 et de PRO D2, les justificatifs de formation en ligne « World Rugby » relatifs aux commotions cérébrales.

Lors de sa réunion du 19 septembre dernier, le Comité Directeur a décidé de transmettre à la Commission de Discipline et des Règlements, à compter de la 5<sup>e</sup> journée de TOP 14 et de la 6<sup>e</sup> journée de PRO D2, tout cas d'inscription sur le banc de touche de membres de l'encadrement médical ou paramédical n'ayant pas communiqué les certificats de formation en ligne « World Rugby ».

En application de cette décision, la Commission a été saisie de deux cas constatés lors de la 6<sup>e</sup> journée de PRO D2 et, sont donc convoqués lors de la séance du 11 octobre 2017 :

- **l'AS Béziers Hérault** (AS Béziers Hérault / USA Perpignan du 24 septembre 2017),
- **l'US Dax Rugby Landes** (US Dax Rugby Landes / USON Nevers Rugby du 22 septembre 2017).